

PAR COURRIEL

Longueuil, le 10 août 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 61765 – Réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 11 juillet dernier, concernant le lot 1 687 689 du cadastre du Québec sur la 20^e Rue à Saint-Zotique.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis d'infraction du 9 juin 2008 (1) (2 pages);
2. Avis d'infraction du 9 juin 2008 (2) (2 pages);
3. Certificat d'autorisation du 12 septembre 2011 (2 pages);
4. Courriel du 22 avril 2008 (3 pages);
5. Note au dossier du 5 août 2009 (1 page);
6. Rapport de vérification du 1^{er} mars 2016 (5 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 48 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (10)

ORIGINAL SIGNÉ

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 9 juin 2008

AVIS D'INFRACTION

9142-4259 Québec inc.
1064, rue Principale
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0

N/Réf. : 7430-16-01-0923000
400489563

Objet : Travaux de déboisement dans un marécage, lot P-20, cadastre officiel de la
paroisse de Saint- Zotique, 10^e Avenue à Saint-Zotique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 17 avril 2008 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi:

1. Réalisation de travaux de déboisement dans un marécage en l'absence du certificat d'autorisation requis
 - *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. chapitre Q-2
articles 20 et 22

Nous vous demandons, à défaut de détenir le certificat d'autorisation requis, de cesser immédiatement la réalisation de tous travaux à l'intérieur de zones de marais, marécages ou tourbières. En regard des activités de déboisement qui ont été réalisées au lieu identifié en rubrique, veuillez nous présenter, d'ici au 11 juillet 2008 un plan correctif afin de régulariser la situation. À défaut de détenir le certificat d'autorisation requis vous autorisant à poursuivre votre projet, la restauration des lieux est exigée.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Mario De Bonville au 450 370-3085, poste 227 ou M. Jean-François Ouellet de la direction régionale de l'analyse et de l'expertise au 450 928-7607, poste 398.

...2

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/mdb



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 9 juin 2008

AVIS D'INFRACTION

9131-6091 Québec inc.
Faisant affaires sous le nom de
Groupe immobilier Jean-François Blanchard enr.
264, Route 338
Les Coteaux (Québec) J7X 1A2

N/Réf. : 7430-16-01-0923000
400489561

Objet : Travaux de déboisement dans un marécage, lot P-20, cadastre officiel de la
paroisse de Saint- Zotique, 10^{ème} Avenue à Saint-Zotique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 17 avril 2008 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Réalisation de travaux de déboisement dans un marécage en l'absence du certificat d'autorisation requis
 - *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. chapitre Q-2
 - articles 20 et 22

Nous vous demandons, à défaut de détenir le certificat d'autorisation requis, de cesser immédiatement la réalisation de tous travaux à l'intérieur de zones de marais, marécages ou tourbières. En regard des activités de déboisement qui ont été réalisées au lieu identifié en rubrique, veuillez nous présenter, d'ici au 11 juillet 2008 un plan correctif afin de régulariser la situation. À défaut de détenir le certificat d'autorisation requis vous autorisant à poursuivre votre projet, la restauration des lieux est exigée.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Mario De Bonville au 450 370-3085, poste 227 ou M. Jean-François Ouellet de la direction régionale de l'analyse et de l'expertise au 450 928-7607, poste 398.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/mdb



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

Longueuil, le 12 septembre 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

9121-9881 Québec inc.
10, 38e Avenue
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7E7

N/Réf. : 7470-16-01-0907801
400831929

**Objet : Intervention en milieux humides pour un développement
domiciliaire sur la 10e avenue**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 12 mai 2011, reçue le 16 mai 2011 et complétée le 25 août 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayer 3,5 ha d'un marécage d'une superficie totale de 16,9 ha pour le projet de développement résidentiel de la 10^e Avenue;

Le projet sera situé sur les lots 1 685 541 et 1 687 689 du cadastre du Québec, municipalité du village de Saint-Zotique, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 5 mai 2011, signée par **Articles 53-54 L.A.D.** 7 pages et annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 12 mai 2011, signée par **Articles 53-54 L.A.D.** concernant la présentation de la demande de certificat d'autorisation;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 5 juillet 2011, transmis par **Articles 53-54 L.A.D.** concernant des informations supplémentaires;

- Lettre au MDDEP, datée du 17 août 2011, signée par **Articles 23-24 L.A.D.** concernant des informations supplémentaires;
- Lettre au MDDEP, datée du 18 août 2011, signée par **Articles 53-54 L.A.D.** concernant des informations supplémentaires;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 25 août 2011, transmis par **Articles 53-54 L.A.D.** concernant des informations supplémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/VF/vf

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

1 Identification

Date de la vérification : 1^{er} mars 16 Heure de début : 14h00 Heure de fin : 14h30
Inspecteur : Suzanne Fiset

N° intervention : 300718768 Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)
N° gestion documentaire : 7470-16-01-0907801 N° du rapport de vérification : 401333259
N° demande : 200308010 Type de demande : Document officiel
But de la vérification : Suivi de CA, développement domiciliaire sur la 10e avenue, St-Zotique

Lieu concerné par la vérification

Nom du lieu : Projet domiciliaire Faubourg Saint-François, 10e avenue Saint-Zotique
Nom usuel du lieu : Projet domiciliaire Faubourg Saint-François, 10e avenue Saint-Zotique
N° du lieu : X2099851 Type de lieu : milieu hydrique
Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1687689

Intervenant(s) du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant
9121-9881 Québec inc.		10, 38e Avenue Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7E7	Y2048435

Personnes contactées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Claudia Castonguay	Secrétaire municipalité	
Annick Courval	Municipalité	

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à l'identification faite auprès de : Personnes contactées

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Document	1	Résolution municipale
<input checked="" type="checkbox"/> Document	2	Plan de conservation de la municipalité
<input checked="" type="checkbox"/> Document	3	Superficie du lot
<input type="checkbox"/> Autre		

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Un développement domiciliaire détruisant un marais-marécage devait le compenser en offrant à la municipalité une zone à conserver.

3 Description de la vérification


J'ai contacté la municipalité pour savoir s'ils avaient ajouté cette zone à leur plan de conservation. C'est fait (voir annexe 1 et 2). J'ai ensuite vérifié si la zone était de la bonne superficie. Elle devait être de 3,5 ha et elle l'est (voir annexe 3).

4 Conclusion


La zone de compensation a bien été ajoutée au plan de conservation de la municipalité et elle est de la bonne superficie.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

5 Recommandations

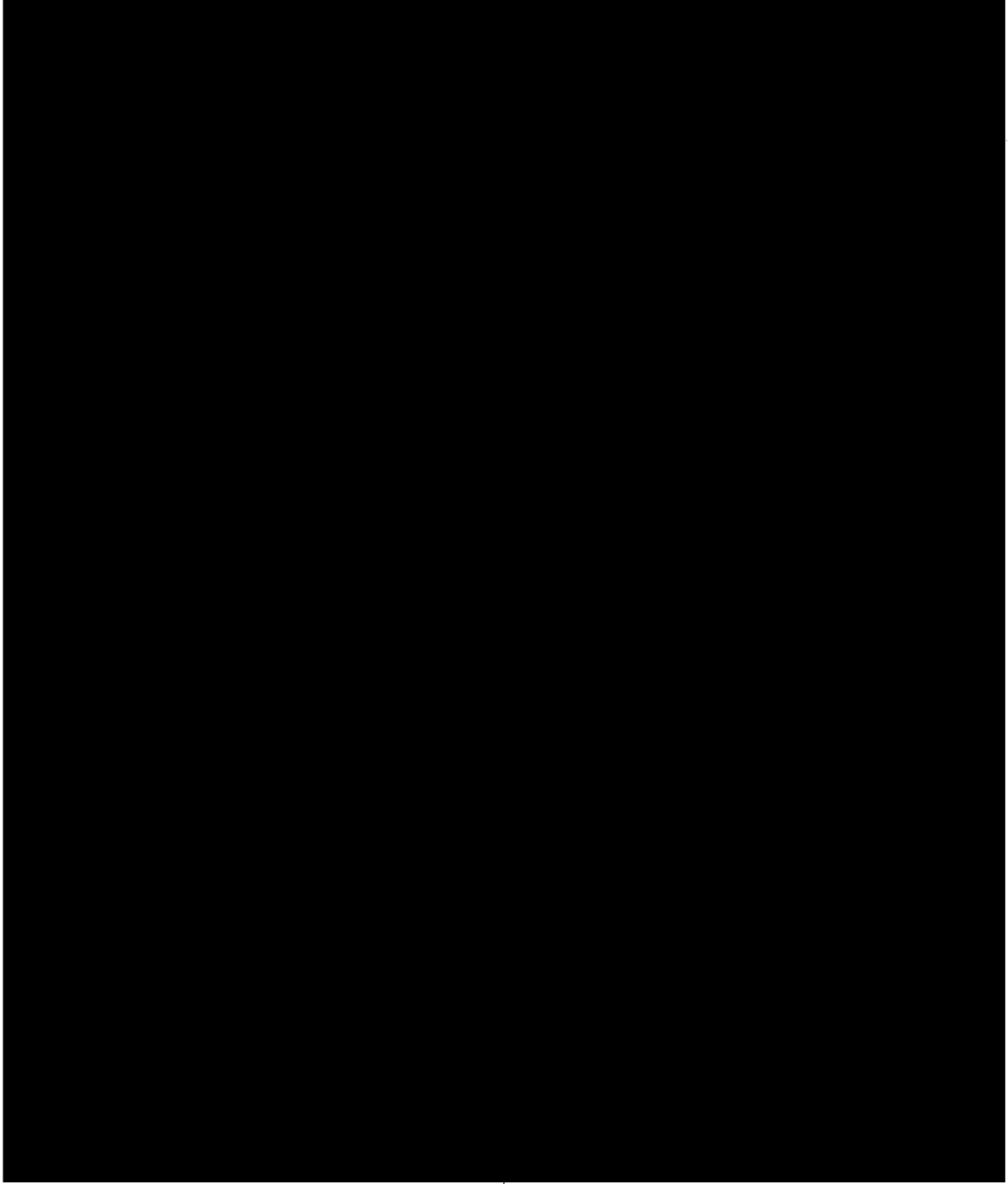
Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.
Rédigé par : Suzanne Fiset Date de rédaction : 8-3-16
Signature : 

6 Vérification du rapport

Approuvé par : Patrice Bourque Fonction : Chef d'équipe
Signature :  Date : 2016-03-08

Commentaires :

La présente page et les cinq suivantes ont été biffées et retirées en vertu de l'article 48 de la L.A.D.



ANNEXE 1

Information

Nombre d'éléments : 1

5087344 « Numéro de lot »

Information descriptive cadastrale

5087344

Champ	Valeur
Numéro de lot	5087344
Superficie	35216,5
Numéro interne de	9033677
Géométrie	Polygon
Clé interne	2524027



ANNEXE 3